

SCP Patrick MAROT & Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés

Près le Tribunal de Grande Instance de Marseille



**PROCES VERBAL
DESCRIPTIF**

21, rue Francis DAVSO

13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.22.24 / *Fax* : 04.91.54.34.40

@ : scp.marot.caniggia@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE ONZE MAI

A LA REQUETE DE :

Caisse de Crédit Mutuel Sainte Marguerite, société coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est à Marseille 13009 – Centre Dromel 19 Boulevard Sainte Marguerite, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 410879803, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice.

FAISANT ELECTION DE DOMICILE :

Au sein de la SCP Rosenfeld prise en la personne de Maître V. ROSENFELD, Avocate au Barreau de Marseille y domiciliée Le Montesquieu 13/15 Rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille.

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire d'un acte de vente et de prêt reçu aux minutes de Maître MICHEL, Notaire à ALLAUCH, en date du 20.07.2007.
- D'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 27.04.2021.
- Et des dispositions du Code des procédures civiles d'exécution.

A L'ENCONTRE DE :

Madame Emilie GRIMAUD, née le 03.11.1981, demeurant Chemin de la Craie, 16 Domaine de l'Ouvière à ALLAUCH (13190) propriétaire d'un bien immobilier sis dite adresse consistant en une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-

de-chaussée, édifié sur une parcelle de terrain de 3a à 48ca cadastrée section DR w° 152 constituant la parcelle n°16 du groupe d'habitation.

Nous, Maître Patrick MAROT, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. MAROT-CANIGLIA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de MARSEILLE, y domicilié, 21 Rue Francis Davso, soussigné,

CERTIFIONS ET ATTESTONS,

Nous être transporté ce jour, à 11 heures 00, Chemin de la Craie, 16 Domaine de l'Ouvière à ALLAUCH (13190), où étant en présence de Monsieur J. DA SILVA, expert diagnostiqueur à Marseille, précédemment requis par nos soins, nous avons dressé l'état descriptif suivant :

Sur place, nous rencontrons Madame Emilie GRIMAUD à qui nous déclinons nos nom, prénoms, qualité et exposons le but de notre mission.

Celle-ci nous donne alors libre accès aux lieux qu'elle occupe avec ses enfants et qui consiste en une villa composée de : séjour, salon, cuisine, trois chambres, salle de bain, WC, garage présentant une superficie de 81.03 m² environ.

La maison est édifée sur un terrain entièrement clôturé et agrémenté d'une piscine, d'un barbecue et terrasse ombragée.

Elle est jumelée avec la maison sise au n°15 de la rue par la garage et les chambres.

Les façades et les murs de clôture sont à rafraichir.





Les dalles de jardin sont en état d'usage.



La piscine est en eau. Elle est propre et la pompe de filtration fonctionne.

Elle est bordée d'une plage en bois.





I/ Rez-de-chaussée

1) L'accès à l'entrée se fait par un escalier d'une douzaine de marches débouchant sur un perron abrité par un petit auvent, donnant sur la porte d'entrée qui est protégée par une grille en fer forgé.



2) A gauche en entrant se trouvent les WC : 1.4 m².

Ils sont équipés d'une fenêtre barreaudée donnant sur le perron.



3) Séjour-Salon : 30.6 m².

Située dans le prolongement de l'entrée, la pièce est éclairée par une porte-fenêtre donnant sur la terrasse et la piscine.

Elle est équipée de deux radiateurs et d'un placard.

L'ensemble est propre et en état d'usage.

Un escalier en bois, peint en noir, sépare la pièce du coin cuisine.



4) Coin cuisine : 8.6 m².

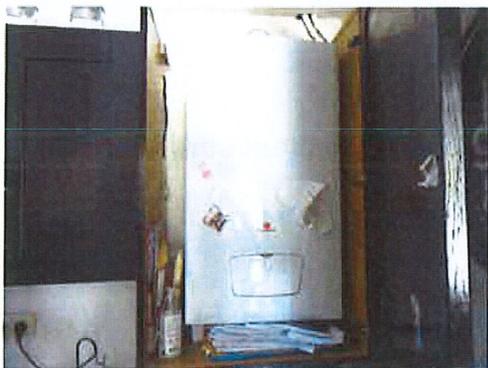
Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état.

Le mur et le plafond reçoivent une peinture blanche propre.

La pièce est éclairée par une fenêtre donnant sur l'avant de la propriété.



Un radiateur équipe la cuisine qui reçoit également la chaudière à gaz.



Un ensemble de meubles de rangements agrémente le plan de travail qui reçoit l'évier, le lave-linge, le four, la plaque de cuisson et la hotte.

II/ Étage

On y accède par l'escalier en bois susdit.

Il se compose de trois chambres et d'une salle de bain.



Chambre n°1 : 9.43 m².

Sise à droite de l'escalier, elle est éclairée par une fenêtre donnant sur la piscine.

Elle est chauffée par un radiateur.

Le sol est couvert de parquet flottant ton chêne, en bon état.

Murs et plafond reçoivent une peinture blanche qui est propre.



Chambre n°2 : 11.76 m².

Elle fait face à l'escalier.

Le parquet flottant ton chêne est en bon état.

Les murs et le plafond sont peints en blanc et propres.

Une fenêtre donnant également sur la piscine donne de la clarté et une vue agréable.

La chambre est équipée d'un radiateur.



Chambre n°3 : 9.31 m².

La fenêtre de la chambre donne sur l'avant de la maison et la rue.

Le parquet flottant recouvrant le sol présente le même état que celui des autres chambres.

La peinture blanche sur murs et plafond est en état d'usage.

Un radiateur en assure le chauffage.



Salle de bain : 6.75 m².

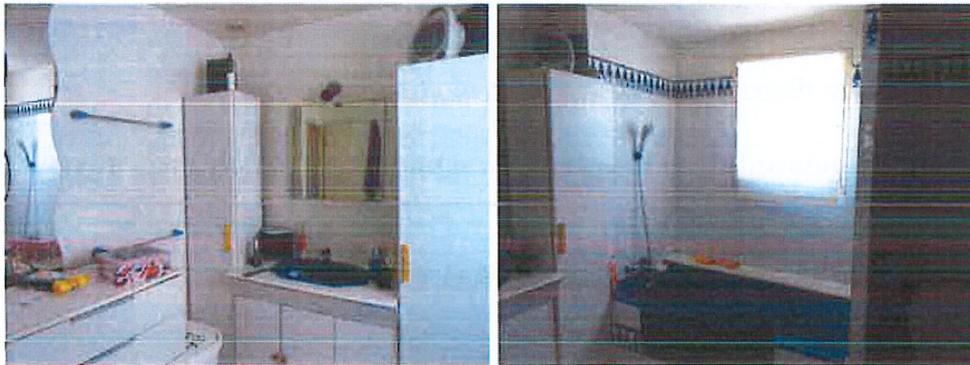
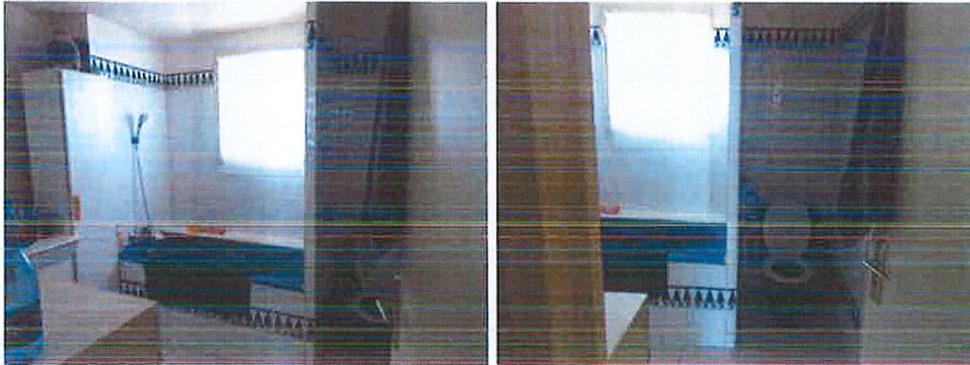
Elle possède une fenêtre sur rue qui permet d'apporter clarté et aération.

Le carrelage au sol est en bon état.

Les murs et le plafond reçoivent une peinture blanche en état d'usage.

Equipements :

- Une vasque bleue sur meuble inférieur trois portes, usagé.
- Une baignoire de couleur bleue, assortie.
- Un bloc WC de couleur bleue, assortie.
- Une VMC .



III/ Rez-de-chaussée

Il se compose d'un garage, d'une buanderie et d'un bureau. On y accède depuis le séjour par l'escalier en bois.

1) Garage : 22.61 m².

Le sol est carrelé. La peinture sur murs et plafond est à rafraîchir.

La porte donne sur l'avant de la villa et la rue.



2) Bureau : 8.95 m².

Le carrelage au sol est en état d'usage.

La peinture recouvrant le plafond et les murs est en état d'usage également.

Il reçoit une fenêtre donnant sur le côté droit de la maison et un radiateur.





3) Buanderie : 5.6 m².

Elle est éclairée par une fenêtre donnant sur l'avant de la propriété.

Le carrelage sur sol et la peinture sur murs et plafond, sont en état d'usage.

Il n'y a pas de chauffage dans cette pièce.



Généralités :

Année de construction : 1995

Occupation : Le bien est occupé par Madame GRIMAUD et ses enfants.

Chauffage : Chaudière à gaz sise dans la cuisine.

Syndic : Le lotissement est géré par l'ASL de l'Ouvrière moyennant une cotisation de 140 euros par an.

Diagnostics : Le rapport des diagnostics techniques rendus obligatoires par la loi sera ultérieurement annexé au cahier des charges par l'Avocat poursuivant.

Nous prenons une série de quarante-huit clichés photographiques que nous intégrons au présent procès-verbal descriptif.

De retour en notre Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations par la rédaction dudit procès-verbal descriptif.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.



Maître Patrick MAROT
Huissier de Justice Associé

SCP Patrick MAROT - Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés



Nos principales missions :

- **Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires :** généralement en France, dans la Communauté Européenne, à l'Etranger.
- **Exécuter les décisions rendues par les Tribunaux et les Cours :** par la mise en œuvre des mesures générales d'exécution forcée : saisie-vente, saisie-attribution, saisie-revendication, saisie-appréhension, saisie contrefaçon, expulsion...
- **Mise en œuvre des mesures spécifiques d'exécution forcée :** saisie ou immobilisation de véhicule, saisie de parts sociales, saisie des rémunérations du travail, vente de licence IV...
- **Mise en œuvre des mesures conservatoires :** toutes mesures conservatoires à l'encontre des débiteurs afin de garantir le paiement des créances dans l'attente d'un titre exécutoire ou d'un jugement définitif.
- **Garantir et Mettre en œuvre des sûretés judiciaires :** toutes sûretés judiciaires sur le patrimoine immobilier du débiteur comme, par exemple, inscrire une hypothèque, provisoire ou définitive, sur l'immeuble de celui-ci.
- **Négocier :** négociations de créances entre créancier et débiteur afin d'éviter la saisine de la juridiction compétente.
- **Rédiger :** tous les actes de procédures et extrajudiciaires dont le particulier ou l'entreprise peut avoir besoin dans sa vie privée ou dans le cadre de son activité professionnelle.

